

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Mardi 18 du mois d' Octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES - Mmes Michelle MAXO - Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Diana PERRAN - M. Jean FAHRASMANE - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Mme Nathalie CHOUREP ép. BRACAT - M. Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE.

**EXCUSES** : MM. Solaire COCO - Christian THENARD - Mmes Ghislaine GISORS - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS.

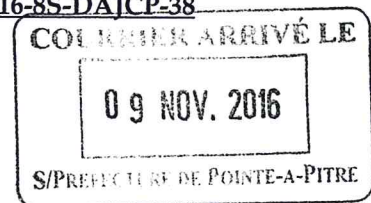
**ABSENTS** : MM. Cédric CORNET - Raymond PARSHAD - René NOEL.

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

.....

**DELEGATION AU PRESIDENT EN  
MATIERE DE MARCHES NEGOCIES SANS  
PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE  
PREALABLES**

CC-2016-8S-DAJCP-38



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10 ;

**Vu** le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 30 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2013-038 du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes du Sud-Est Grande-Terre « La Riviera du Levant »;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-249/SGDICTAJ/BRA du 24 décembre 2014 portant transformation de la Communauté de Communes du Sud-Est Grande-Terre, dite La Riviera du levant, en Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° CC-2014-2S-DAJCP-09 du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2014 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, notamment le point 3 de l'article 1;

Vu la délibération n° CC-2015-5S-AJCP-30 du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2015 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président en matière de marchés publics et accords-cadres formalisés et leurs avenants ;

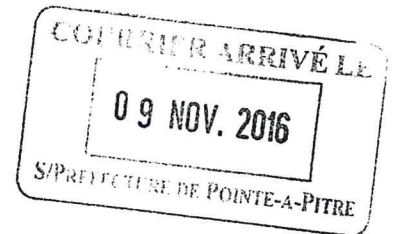
**Considérant le rapport du Président ;**

**Considérant que** cette délégation a pour finalité de d'étendre la portée des délégations du Conseil Communautaire au Président en matière de commande publique au regard de l'évolution récente de la réglementation;

**Considérant que** l'Assemblée délibérante conserve la faculté de mettre fin à cette délibération à tout moment;

**Le Conseil Communautaire,**

Au vu de l'exposé du Président,  
Après discussion,



**DECIDE**

**Article 1 :** De donner, au Président de la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Grande-Terre « La Riviera du Levant », pour la durée de son mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables ainsi que toute décision concernant leurs avenants, même supérieurs à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**09 NOV. 2016**

Et publication ou notification  
le

**14 NOV. 2016**

Fait et délibéré à Gosier, le 18 Octobre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président  
  
-Jean-Pierre DUPONT -  
